

## Procès-verbal du Conseil municipal du mardi 12 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 12 novembre, à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 8 novembre 2024,

**Présents** : Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA ,Serge TICHKIEWITCH.

**Absents excusés** : Odile CHALAMEL (pouvoir à Amandine PAGET)

**Absent** : Céline ROCH EUVRARD, Pierre-Damien GALENE

**Secrétaire de séance** : Amandine PAGET

**Assiste à la réunion** : Christophe MAREC

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 6 représentés : 1
Quorum : 5

### **Ordre du jour :**

Approbation du CR de la séance du 29 octobre 2024

### **Projets de délibérations :**

1. Demande de subvention FEDER solaire couplé réseau de chaleur
2. Délibération budgétaire modificative
3. Tarifs 2024-2025 Prestations secours SEM
4. Convention SAF 2024-2025
5. Convention ambulances d'astreinte et multiparties 2024-2025
6. Frais de secours sur piste de ski 2024-2025
7. Convention déneigement PERIGNON 2024-2025

### **Questions diverses :**

8. Présentation rapport sur les travaux à envisager pour l'église
9. Association La Sauve'Garde
10. Location du Chateau
11. Visite Bergerie
12. Éclairage Centre d'Accueil pour astreinte neige
13. Éclairage de la Corriere cet hiver

### **Approbation du procès-verbal conseil du 29 octobre 2024**

→ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

## **Délibérations**

### **1. Demande de subvention FEDER solaire couplé réseau de chaleur**

Auvergne-Rhône Alpes gère la subvention FEDER DOMO\_TA\_2.2.2.1 sur la transition énergétique et environnement.

Sur le volet Solaire Thermique :

Le FEDER soutiendra les investissements pour des projets de solaire thermique lorsqu'ils sont associés à des réseaux de chaleur (ces derniers étant cependant exclus du financement FEDER)...

Seront financés les capteurs solaires thermiques, leur mise en place, les systèmes hydrauliques et de régulation permettant leur connexion au réseau de chaleur, et les moyens de stockage thermique (réservoirs isolés, ballons d'eau chaude isolés...).

Le conseil municipal, après étude du dossier :

- autorise Le Maire à rechercher des soutiens financiers.
- décide de solliciter auprès des fonds FEDER les subventions mobilisables dans le cadre du programme DOMO\_TA\_2.2.2.1\_2024\_03\_21 concernant le couplage solaire – réseau de chaleur du complexe des Nivéoles d'Aillon le Jeune.
- et de solliciter la subvention la plus élevée possible.

→ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

## 2. Délibération budgétaire modificative

Une décision budgétaire modificative doit être prise suite à la faillite de la SCIC L'Autre Vallée entraînant le non remboursement de la caution.

En fonctionnement, une diminution des créances admises en non-valeur permet de transférer cette somme en équipement.

La somme transférée en équipement permet alors d'équilibrer la dépense d'annulation de la caution.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 023 : Virement à la section d'investissement		12 000.00 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissem</b>		<b>12 000.00 €</b>		
D 6541 : Créances admises en non-valeur	12 000.00 €			
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>12 000.00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>12 000.00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		12 000.00 €		
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>12 000.00 €</b>		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				12 000.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionne</b>				<b>12 000.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>12 000.00 €</b>		<b>12 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>12 000.00 €</b>		<b>12 000.00 €</b>

→ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

## 3. Tarifs 2024-2025 Prestations secours SEM

Par délibération en date du 8 décembre 2020, la commune a confié par convention les opérations de secours sur pistes à la SEM des Bauges.

Il est convenu, à l'article 8, que les tarifs indiqués seront révisés d'un commun accord chaque année par une délibération.

La SEM a communiqué à la commune ses tarifs pour la saison 2024-2025, à savoir :

Tarif N°1 : Poste de secours sans matériel	10.00 €	
Tarif N° 2 : Poste de secours avec matériel	35.00 €	
Tarif N°3 : Zone 1 (front de neige)	85.00 €	(66,00 en 2023)
Tarif N°4 : Zone 2 (zone rapprochée)	265.00 €	
Tarif N°5 : Zone 3 (zone éloignée)	435.00 €	
Tarif N°6 : Zone 4 (hors-piste ou piste fermée)	740.00 €	
Tarif N°7 : heure pisteur	60.00 €	
Tarif N°8 : heure Scooter (avec chauffeur)	95.00 €	
Tarif N°9 : heure Dameuse (avec chauffeur)	260.00 €	

Les tarifs 2024-2025 étant identiques (sauf le tarif n° 3), le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les tarifs proposés.

→ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

#### 4. Convention SAF 2024-2025

La convention proposée avec le SAF relative aux secours hélicoptérés en Savoie pour l'année 2024-2025 a été mise à disposition du conseil avec la convocation.

Dans le but de valider les termes de cet accord (du 07/12/2024 au 27/04/2025) et les tarifs proposés, le Conseil Municipal doit autoriser l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles

Conformément à l'Article 97 de la Loi Montagne et à l'article 54 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le Maire sera autorisé à refacturer les missions de secours hélicoptérées sur la base du tarif approuvé. Le coût de ces secours hélicoptérés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants-droits conformément aux dispositions de ces deux lois et le cas échéant de leurs décrets d'application, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs et réglementaires.

Il découle de ces deux textes que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir.

Ainsi, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- établit que les tarifs pour l'année 2024-2025 seront de 76.42 € HT/mn (76,20 € en 2023), plus un forfait de 6 mn « technique » appliqué à chaque démarrage moteur, modulés en fonction du cout de carburant.
- autorise M. Le Maire à signer cette convention.

→ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

#### 5. Convention ambulances d'astreinte et multiparties 2024-2025

La problématique des secours sur pistes durant la saison hivernale nécessite la mise en place de plusieurs conventions avec divers partenaires.

Pour le compte de la commune d'Aillon-Le-Jeune, sous l'autorité du Maire, et à la demande du service des pistes, une compagnie d'ambulance doit être choisie pour assurer les opérations de transport entre le bas des pistes et les cabinets médicaux ou selon les préconisations du médecin contacté vers les Centres Hospitaliers. Cette compagnie assurera une astreinte, sur les périodes des vacances scolaires de Noël et de février (toutes zones confondues).

Est retenue l'entreprise AMBULANCES SAVOYARDES, en astreinte sur les périodes des vacances scolaires de Noël et de février (toutes zones confondues), pour 685 €/jour TTC + 65.00 € TTC si transport vers hôpital (682 € et 62 € en 2023).

En dehors des vacances scolaires ou dans le cas où l'ambulance d'astreinte est déjà occupée sur un secours, d'autres sociétés d'ambulances seront contactées. Une convention (sans astreinte) doit être signée avec d'autres compagnies d'assurance.

Sont retenues les entreprises AMBULANCES SAVOYARDES, AMBULANCES FRANCAISES, LAUR'ALPES AMBULANCES, au tarif de 380 € TTC et BAUGES AMBULANCE, au tarif de 185 € TTC pour destination Bauges ou 380 € autrement (identique à 2023).

Après avoir pris connaissance des propositions faites par les sociétés Ambulances Savoyardes, Ambulances Françaises, Laur'Alpes ambulances et Bauges Ambulance, le conseil municipal valide ces offres et autorise Le Maire à signer les conventions d'astreinte et multi parties.

→ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

## 6. Frais de secours sur piste de ski 2024-2025

La commune doit fixer les tarifs des frais de secours sur piste en prenant en compte les différentes composantes qui sont les tarifs de la SEM, les tarifs des ambulances et si besoin les tarifs du Secours Aérien Français.

Le nombre de secours à venir étant par essence inconnue, nous sommes obligés de se baser sur des données statistiques pour définir les tarifs de la saison à venir. La saison prochaine, suivant les dates d'ouverture et de fermeture prévues pour la station, sera de 99 jours (101 la saison précédente), dont 46 en période d'astreinte. Sont alors retenus un potentiel de 125 secours, 62 en période d'astreinte et 63 hors période. La répartition statistique des dernières années donne une répartition identique pour les transports vers les Bauges ou les hôpitaux.

Les coûts liés à l'astreinte sont donc de 34106,25 € (dont 2596,25 € de transport hors Bauges). Hors astreinte, les coûts relatifs à Bauges Ambulance sont de 3495,94 €, ceux des autres ambulances de 10992,50 €. Compte tenu d'une moyenne de 4000 € d'impayés sur les 3 dernières années, les tarifs facturés pour le transport par ambulance vers les Bauges est fixé à 350 € et vers les hôpitaux à 490 €.

Pour la saison 2024-2025, les tarifs suivants sont proposés :

### 1 Tarifs des secours sur pistes :

○ Tarif N°1 : Poste de secours sans matériel	10.00 €
○ Tarif N°2 : Poste de secours avec matériel	35.00 €
○ Tarif N°3 : Zone 1 (front de neige)	85.00 €
○ Tarif N°4 : Zone 2 (zone rapprochée)	265.00 €
○ Tarif N°5 : Zone 3 (zone éloignée)	435.00 €
○ Tarif N°6 : Zone 4 (hors-piste)	740.00 €
○ Tarif N°7 : heure pisteur	60.00 €
○ Tarif N°8 : heure Scooter (avec chauffeur)	95.00 €
○ Tarif N°9 : heure Dameuse (avec chauffeur)	260.00 €

### 2 – Tarifs secours primaires vers cabinets médicaux :

○ Tarif N°10 : Poste de secours avec matériel	385.00 €
○ Tarif N°11 : Zone 1 (front de neige)	435.00 €
○ Tarif N°12 : Zone 2 (zone rapprochée)	615.00 €
○ Tarif N°13 : Zone 3 (zone éloignée)	785.00 €
○ Tarif N°14 : Zone 4 (hors-piste)	1090.00 €

### 3 – Tarifs secours primaires vers centres hospitaliers :

○ Tarif N°15 : Poste de secours avec matériel	525.00 €
○ Tarif N°16 : Zone 1 (front de neige)	575.00 €
○ Tarif N°17 : Zone 2 (zone rapprochée)	755.00 €
○ Tarif N°18 : Zone 3 (zone éloignée) et soirée restaurant la bergerie	925.00 €
○ Tarif N°19 : Zone 4 (hors-piste)	1230.00 €

### 4 – Tarif SAF :

○ Tarif N°20 :	
○ Coût minute révisable en fonction du prix du carburant	84.06 €
○ Forfait « technique » à chaque démarrage	504.37 €

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

## 7. Convention déneigement PERIGNON 2024-2025

Nous avons la nécessité de passer une convention avec une entreprise privée, pour suppléer aux services communaux, en cas de chutes de neige importantes. Cette entreprise utilisera les engins de la commune.

Le Maire propose au Conseil de signer une convention établie avec l'EURL PERIGNON Johann, dont la rémunération se décomposera ainsi (identique à l'année dernière) :

	Coût horaire HT	Coût horaire TTC
En semaine (du lundi au samedi)	39.00	46.80
Les dimanches et jours fériés	78.00	93.60
	Coût mensuel HT	Coût mensuel TTC
Astreintes mensuelles (4 mois)	300.00	360.00



Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de retenir l'EURL PERIGNON pour renforcer l'équipe communale de déneigement
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention avec l'EURL PERIGNON

→ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

## Questions diverses :

### 8. Présentation rapport sur les travaux à envisager pour l'église

		<p>Une étude des travaux nécessaires à la rénovation de l'église avait été demandée au cabinet d'architecte D'ar Jhil</p>
<p>ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION RAPPORT DE DIAGNOSTIC</p>		

Cette étude montre différents problèmes dont les principaux sont :

**Fissures** : 1) sol argileux, 2) Erreurs dans la forme de la charpente

**Remontées capillaires** : 1) reprise de fondations et drains, 2) systèmes electro-magnétiques

**Charpente et couverture** : ardoises et zinguerie

**Vitraux** : décoloration liée au chauffage au bois, cassures

**Décors peints** : humidité par fuites du toit et remontées capillaires

**Portes** : besoin de modifications pour sécurité ERP

**Réseau électrique** : tout à refaire !

**Éclairage** : défectueux, pas d'éclairage de sécurité

**Paratonnerre** : à reprendre

**Chauffage** : manque isolation partie haute

**Tribune** : à condamner

**Clocher** : problème d'abat-sons

**Abords** : accès PMR et rampe au niveau des marches

Un descriptif des travaux est établi pour un coût total de 1 643 000 € TTC.

### 9. Association La Sauve'Garde

Le Maire a reçu une délégation venue pour lui présenter des statuts de création d'une association : La Sauve'garde

**Mission** : La mission de l'association a pour but de garder l'accessibilité aux chemins, aux anciennes pistes de ski et aux nouvelles pistes de VTT sur l'ensemble de la région aillonnaise et alentour.

La mise en pratique consistera à déblayer et/ou à débroussailler les chemins et pistes, à l'aide de petits outillages (scies, sécateur, haches, ...) et tout autre moyen susceptible de concourir à la réalisation de son objet, sans impacter les pâturages et en respectant l'environnement et l'authenticité de la région.

Cela fait suite au travail de reconnaissance de circuits de VTT effectué par l'un d'entre eux et a pour but de développer des activités disparues avec le nouveau contrat de la SEM pour des zones devenues hors périmètre de celle-ci.

Lors de cette réunion, il a été rappelé à cette délégation :

- de demander aux propriétaires des terrains concernés par leur activité (Les Massines : commune, le Golet : privé) les autorisations pour réaliser ces travaux
- de surveiller la légalité d'opérer ces nettoyages et de déclarer les circuits en prenant attache avec la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires de Savoie gérant au niveau Département les activités de pleine nature
- de penser à une coopération nécessaire avec le PNR, actuel organisme gérant les sentiers

Suite aux réponses apportées sur ces points, le conseil pourra statuer sur une localisation du siège de l'association en Mairie.

## **10. Location du Chateau**

Plusieurs socio-professionnels nous interrogent sur l'annuité du contrat de location des appartements du Chateau alors que leur besoins propres ne sont que saisonniers. Le contrat proposé actuellement stipule la possibilité de louer ces appartements en cas de vacance pour des saisonniers des Bauges.

D'autres besoins sont également apparus pour des gens qui s'installent sur la commune avec des emplois en CDI et ne répondent donc pas au statut de saisonniers.

La commune va se renseigner auprès de la préfecture pour connaître ses contraintes pour la mise à disposition d'appartement pour les saisonniers, ceci étant lié à notre statut de commune touristique.

La question sera donc remise à l'ordre du jour du conseil de décembre.

## **11. Visite Bergerie**

Suite à différentes démarches auprès de la Préfecture, il est confirmé que la Bergerie est bien classée en ERP de type 5 N. Une visite du prévisionniste du SDIS doit nous confirmer le respect des règles de sécurité permettant l'ouverture normale en décembre.

## **12. Éclairage Centre d'Accueil pour astreinte neige**

Un problème se pose pour le déneigement, suite au départ en retraite d'un agent et de la non localisation dans la commune de l'agent en charge du déclenchement de l'astreinte.

En effet, il faut que la personne d'astreinte puisse vers 3h du matin voir si un besoin de déneigement existe afin de mettre en route le dispositif.

Un système de caméra infrarouge interrogeable à distance semble très difficile et coûteux à mettre en œuvre.

La webcam du centre d'accueil n'est pas actuellement capable de donner une image la nuit suite à la fermeture des candélabres. On propose de modifier localement le branchement de l'éclairage autour du centre d'accueil pour qu'il ne soit pas coupé la nuit afin de pouvoir se servir de cette webcam pendant la période d'astreinte.

## **12. Éclairage de la Corrierie cet hiver**

Lors des discussions sur les 60 ans de la station, il nous a été fortement demandé de faire un effort d'éclairage de Noël pour cet hiver à la Corrierie. L'ensemble de la boucle partant de la chapelle vers le sommet de la station et retour par le front de neige possède 15 candélabres.

Le conseil propose d'étudier la mise en place d'étoiles lumineuses sur ceux-ci. Il serait alors également demandé aux commerçants, habitants ou co-propriétaires de faire également un effort de décoration.

Prochain conseil le 3 décembre 2024

La séance est levée à 21h45

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Tichkiewitch', with a horizontal line underneath.

Serge TICHKIEWITCH

Amandine PAGET